

**RÈGLEMENT CONCERNANT
LE PLAN D'URBANISME
(Modifié par les règlements
numéros : 515, 983, 1478, 1480,
1501, 1522, 1640, 1686, 1697 et
1744)
546 (abrogé 557)
589 (abrogé 608)
591 (abrogé 609)**

ADOPTION: 25 mars 1991

MISES À JOUR : Janvier 1994
Mars 2005
Septembre 2016
Avril 2017
Novembre 2017
10 juin 2021 (Règlement 1640)
19 janvier 2023 (Règlement 1686)
16 mars 2023 (Règlement 1697)
25 janvier 2024 (Règlement 1744)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1.0 MISE EN SITUATION	2
1.1 La municipalité dans le contexte régional	2
1.2 Les objectifs généraux du plan d'urbanisme	2
2.0 LE CONTEXTE D'INTERVENTION	4
2.1 Les caractéristiques territoriales	4
2.1.1 La structure de développement	4
2.1.2 La topographie	4
2.1.3 Les types de sol	4
2.1.4 Les lacs et les rivières	7
2.1.5 Les contraintes à l'aménagement	7
2.2 L'utilisation du sol	7
2.2.1 L'agriculture	8
2.2.2 L'habitation	10
2.2.3 Les commerces et industries	12
2.2.4 L'industrie	14
2.2.5 Les services publics et institutionnels	14
2.2.6 Les parcs et espaces verts	15
2.2.7 Les activités de villégiature	16
2.2.8 Les éléments récréo touristiques	16
2.2.9 Les carrières et sablières	16
2.2.10 Les sites d'élimination de déchets	16
2.2.11 Le territoire amérindien Wôlinak	17
2.3 L'évolution de la construction	17
2.4 Les réseaux de transport et d'utilité publique	27
2.4.1 Le réseau routier régional	27
2.4.2 Le réseau routier local	27

2.4.3	Le réseau ferroviaire	28
2.4.4	Le transport maritime et aérien	30
2.4.5	Les réseaux d'aqueduc et d'égout	30
2.4.6	Les réseaux d'électricité, de téléphone et de câblodistribution	30
2.4.7	Le réseau de gaz naturel	31
2.5	Les caractéristiques démographiques	31
2.6	La zone agricole	34
2.7	Le schéma d'aménagement	34
2.8	La réglementation d'urbanisme actuelle	35
3.0	SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE.....	36
3.1	Les éléments de contrainte	36
3.2	Les éléments de potentiel	38
4.0.....	LE PLAN D'URBANISME	41
4.1	Les grandes orientations d'aménagement	41
4.1.1	Orientations générales	41
4.1.2	Orientations par fonction	43
4.1.3	Orientations par secteur	49
4.2	Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation	53
4.2.1	L'affectation agricole (A)	53
4.2.2	L'affectation résidentielle (H)	54
4.2.3	L'affectation commerciale (C)	55
4.2.4	L'affectation industrielle (I)	56
4.2.5	L'affectation communautaire (P)	58
4.2.6	L'affectation rurale (R)	58
4.3	Les principes généraux d'aménagement	59
4.4	Les interventions particulières	60
4.4.1	Secteur Saint-Grégoire	60

4.4.2	Secteur Précieux-Sang	61
4.4.3	Secteur Sainte-Angèle	61
4.4.4	Secteur Sainte-Gertrude	62
4.4.5	Secteur Bécancour	62
4.4.6	Secteur Gentilly	63
5.0	RÉFÉRENCES	64

ANNEXES

Annexe I: PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX PERTINENTS AU PLAN D'URBANISME

Annexe II: PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX PERTINENTS AU PLAN D'URBANISME

ANNEXES :

1 : PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX PERTINENTS

LISTE DES TABLEAUX

1	Types de sol	5
2	Répartition des sols par secteur	6
3	Types de production agricole	9
4	Répartition de la typologie résidentielle	11
5	Répartition des commerces et services par catégorie de biens, par secteur	13
6	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Ville de Bécancour)	19
7	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (secteur Gentilly)	20
8	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (secteur Bécancour)	21
9	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (secteur Ste-Angèle-de-Laval)	22
10	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (secteur St-Grégoire)	23
11	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (secteur Précieux-Sang)	24
12	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (secteur Ste-Gertrude)	25
13	Le réseau routier régional	29
14	Évolution de la population	32
15	Répartition de la population selon les groupes d'âge	33

INTRODUCTION

MANDAT

Le conseil de la Ville de Bécancour, conscient des implications et des objectifs inhérents à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), a mandaté la firme SOGESTEC/URBANISME pour la confection d'un plan d'urbanisme et d'une réglementation conforme audit plan couvrant l'ensemble du territoire local, le tout élaboré en conformité avec le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) de Bécancour.

Le présent rapport accompagne et fait partie intégrante du plan d'urbanisme de la municipalité.

LE CADRE LÉGAL D'INTERVENTION

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), en vigueur depuis le 12 décembre 1979, régit les procédures, l'élaboration et le contenu du plan et des règlements d'urbanisme.

Conformément à cette loi, le plan d'urbanisme doit contenir, en vertu de l'article 83, les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité ainsi que les grandes affectations du sol et les densités de son occupation. Les éléments facultatifs énumérés aux articles 84 et 85 de la même loi peuvent aussi se greffer au plan selon les besoins et les particularités de la municipalité.

De plus, le plan d'urbanisme doit être accompagné d'une description des travaux pertinents que la municipalité entend exécuter au cours des trois (3) années subséquentes et ce, avec une indication de leurs coûts approximatifs (article 87).

1.0 MISE EN SITUATION

1.1 LA MUNICIPALITE DANS LE CONTEXTE REGIONAL

Au plan régional, la Ville de Bécancour fait partie d'un regroupement de quatorze municipalités composant la M.R.C. de Bécancour. Son territoire étant situé à l'extrémité ouest de cette M.R.C., la Ville de Bécancour se trouve également limitrophe à certaines municipalités faisant partie de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska.

Les lettres patentes de la Ville de Bécancour ont été émises le 21 septembre 1965 suite à la fusion de onze municipalités rurales; la ville totalisait, au dernier recensement (1986), une population de 10472 citoyens. Cette dernière, distribuée sur un territoire de 434,29 km², révèle une densité de 24,1 habitants par km². Pour fins administratives, le territoire municipal a été découpé en six grandes divisions soient les secteur de Saint-Grégoire, Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour, Gentilly, Sainte-Gertrude et Précieux-Sang.

L'industrie de grande envergure, les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'agriculture constituent la base économique de la municipalité. Les caractéristiques territoriales et l'importance des activités industrielles et agricoles au sein de la municipalité lui confèrent un statut de « **ville à la campagne** ».

1.2 LES OBJECTIFS GENERAUX DU PLAN D'URBANISME

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en vigueur depuis le 12 décembre 1979, et le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour, en vigueur depuis le 11 février 1988, représentent la base juridique du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour. Celui-ci doit être élaboré en conformité avec ces documents.

Le plan d'urbanisme dresse un portrait de la municipalité, fait état des problèmes et des possibilités et oriente le développement du territoire. Tenant compte des visions de plusieurs intervenants et étant soumis à la consultation publique, le plan d'urbanisme est le reflet de la volonté de la municipalité et de sa population en matière d'aménagement du territoire.

Finalement, la réglementation d'urbanisme viendra contrôler le développement, compte tenu des orientations d'aménagement et des affectations du sol fixées par le plan d'urbanisme.

2.0 LE CONTEXTE D'INTERVENTION

2.1 LES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES

2.1.1 La structure de développement :

Au niveau de la structure de développement, la Ville de Bécancour est composée de neuf (9) noyaux urbains distribués sur un vaste territoire agricole et forestier. Plusieurs de ceux-ci se retrouvent à proximité des rives du fleuve Saint-Laurent. Il s'agit de Sainte-Angèle-de-Laval et Gentilly ainsi que du Plateau Laval et du grand territoire occupé par le parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIP), la centrale nucléaire (Hydro-Québec) et l'ancienne usine d'eau lourde (Énergie atomique du Canada). Localisés un peu plus en retrait des rives du fleuve Saint-Laurent, on retrouve les noyaux des secteurs Saint-Grégoire (à proximité de l'échangeur des autoroutes 30 et 55) et Bécancour (en bordure de la rivière Bécancour) ainsi que du Domaine Duval. Finalement, on retrouve les noyaux des secteurs Précieux-Sang et Sainte-Gertrude dans la partie sud du territoire municipal.

2.1.2 La topographie

Situé dans la plaine du Saint-Laurent, le territoire de la municipalité est caractérisé par un relief plat. Les zones à pentes fortes (5 à 10% et plus de 10%) sont limitées aux escarpements de terrasses et aux berges des rivières de Bécancour et Gentilly.

2.1.3 Les types de sol

Les sols sont composés majoritairement de sable et d'argile. Le tableau I nous permet de constater que près de 50% de la superficie du territoire correspond à des terres sablonneuses, tandis qu'environ 40% consiste en des terres argileuses. On note également la présence de till (mélange de matériaux grossiers, de sable et d'argile qui consiste en une mince couche de sol reposant sur la roche en place à quelques pieds de profondeur) et de marécages.

TABLEAU I
Types de sol
VILLE DE BÉCANCOUR

TYPE DE SOL	SUPERFICIE (km ²)	% DU TERRITOIRE
Argile	159	37
Sable	206	48
Till mince	53	12
Marécages	16	4
TOTAL	434	101

Source : M.R.C. de Bécancour, Portrait M.R.C. de Bécancour, 1983, tableau 1, p.3 .

Par ailleurs, le tableau 2 établit la répartition des sols par secteur. On remarque que les terres argileuses se retrouvent principalement dans les secteurs Saint-Grégoire, Bécancour et Sainte-Gertrude, tandis que les terres sablonneuses sont surtout localisées dans les secteurs Bécancour, Précieux-Sang, Sainte-Gertrude et Gentilly, Les sols composés de till se retrouvent majoritairement dans les secteurs Sainte-Angèle-de-Laval et Sainte-Gertrude. Finalement, les quelques marécages sont situés dans les secteurs Sainte-Angèle-de-Laval (au nord du lac Saint-Paul), Saint-Grégoire (berges de la rivière Godefroy) et Bécancour (à l'est de la rivière Bécancour à la hauteur de l'embouchure de la rivière Saint-Wenceslas).

TABLEAU 2
Répartition des sols par secteur
Ville de Bécancour

SECTEUR	TYPE DE SOL	% DU TERRITOIRE (Approximatif)
St-Grégoire	Argile Sable Till mince	75 25 ng*
Ste-Angèle-de-Laval	Till mince Argile Sable Marécages	80 10 5 5
Précieux-Sang	Sable Argile	70 30
Bécancour	Sable Argile Till mince Marécages	50 50 ng ng
Gentilly	Sable Argile Till mince	70 30 ng
Ste-Gertrude	Sable Argile Till mince	40 35 25

Source : M.R.C. de Bécancour, Portrait M.R.C. de Bécancour, 1983, carte 1 (dépôts meubles), p.2.

* Proportion négligeable.

2.1.4 Les lacs et les rivières

Le territoire municipal compte deux (2) lacs dont le plus important est le lac Saint-Paul, situé entre les noyaux urbains des secteurs Saint-Grégoire et Bécancour. Le lac aux Outardes, de faible étendue et localisé près du lac Saint-Paul, s'assimile à ce dernier lors des périodes de crue.

De plus, huit (8) rivières sillonnent le territoire de la municipalité. Il s'agit des rivières Sainte-Marguerite, Godefroy, Bécancour, Saint-Wenceslas, Gentilly, Gentilly Ouest, du Moulin et aux Orignaux. On note également la présence d'autres cours d'eau dont le débit est moins important, ainsi que de nombreux ruisseaux.

2.1.5 Les contraintes et l'aménagement

Certaines parties de territoire présentent des risques d'inondation et de glissement de terrain. D'une part, les endroits les plus propices aux inondations se retrouvent le long du fleuve Saint-Laurent ainsi que sur les rives du lac Saint-Paul et en bordure des rivières Sainte-Marguerite (en aval de la rue Gauthier, secteur Saint-Grégoire), Godefroy, Bécancour (en aval du pont du Canadien National) et Gentilly (en aval du pont de la route 132).

Quant aux lieux présentant des risques de glissement de terrain, on les retrouve le long des rivières Bécancour, Saint-Wenceslas, Gentilly (en amont du pont de la route 132), Gentilly Ouest et aux Glaises (en amont du pont de la route 132 situé à l'extrémité est de la municipalité, secteur Gentilly), ainsi qu'en bordure de certaines branches des rivières Gentilly, Gentilly Ouest, du Moulin et aux Glaises.

2.2 L'UTILISATION DU SOL

Le relevé de l'utilisation du sol demeure une étape essentielle dans le processus d'élaboration du plan d'urbanisme. Ce relevé nous permet de dégager les points suivants :

2.2.1 L'agriculture

L'agriculture tient une place importante dans l'économie de la municipalité. Cette dernière se situe au cœur d'une région agricole structurée. Les sols agricoles y comptent d'ailleurs parmi les meilleurs du Québec.

Le tableau 3 dresse un portrait général de l'agriculture sur le territoire de la Ville de Bécancour. On constate que la production agricole est associée principalement aux produits laitiers (127 producteurs), aux bovins de boucherie (63 éleveurs) et à la culture de céréales (52 producteurs). On retrouve également, mais dans une proportion moins importante, des éleveurs de porc (8 producteurs) et des aviculteurs (8 producteurs). L'acériculture constitue elle aussi une ressource économique non négligeable (8 producteurs et 34 producteurs secondaires). Finalement, la production forestière est également présentée mais de façon secondaire (27 producteurs secondaires).

TABLEAU 3
Type de production agricole
VILLE DE BÉCANCOUR

TYPE DE PRODUCTION										
SECTEUR	NOMBRE DE PRODUCTEURS	LAITIÈRE	BOVINE	AVICOLE	OVINE	PORCINE	CÉRÉALES	ACÉRIQUE	FORESTIÈRE	AUTRES
St-Grégoire	93	44	7	5	2	3	22	3 (9)	(7)	7
Bécancour	18	5	8	0	1	0	4	0	(2)	0
Gentilly	71	32	18	1	1	1	10	0 (8)	(6)	8
Précieux-Sang	26	11	4	0	0	1	6	2 (4)	(3)	2
Ste-Angèle-de-Laval	17	5	3	0	1	0	3	0 (1)	(0)	5
Ste-Gertrude	75	30	23	2	2	3	7	3 (12)	(9)	3
VILLE DE BÉCANCOUR	300	127	63	8	7	8	52	8 (34)	(27)	27

Source : M.A.P.A.Q., bureau de renseignements agricoles, Bécancour (section Gentilly) compilation spéciale, 15 juin 1989.
() = production secondaire.

Par ailleurs, l'analyse des données nous permet de noter que les producteurs agricoles sont principalement regroupés dans les secteurs Saint-Grégoire (93 producteurs), Sainte-Gertrude (75 producteurs) et Gentilly (71 producteurs). On remarque également que la production laitière s'effectue principalement dans le secteur Saint-Grégoire (44 producteurs), que l'élevage des bovins de boucherie se retrouve principalement dans le secteur Sainte-Gertrude (23 éleveurs), et que la production de céréales s'effectue principalement dans le secteur Saint-Grégoire.

2.2.2 L'habitation

On retrouve, sur le territoire de la Ville de Bécancour, un total approximatif de 2906 immeubles résidentiels. Le tableau 4 nous indique le nombre et la proportion des différents types d'habitations existants par rapport au total des immeubles résidentiels. On constate que les maisons unifamiliales composent la majorité des immeubles résidentiels (88,0%). On remarque également qu'il existe un bon nombre d'habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 9 logements, celles-ci comptant pour un peu plus de 7% des immeubles résidentiels. Finalement, on note la présence de quelques immeubles de plus de 10 logements ainsi que plusieurs habitations en commun.

Les regroupements d'habitations se retrouvent dans les noyaux urbains des différents secteurs de la municipalité, ainsi que dans la Seigneurie de Godefroy, sur le Plateau Laval et le Domaine Duval.

TABLEAU 4
Répartition de la typologie résidentielle
VILLE DE BÉCANCOUR

TYPE D'HABITATION	NOMBRE D'IMMEUBLES	PROPORTION %
Unifamiliale *	2557	88.0
Maisons mobiles	111	3.8
Bifamiliale	125	4.3
Trifamiliale	37	1.3
Multifamiliale (4 à 9 logements)	44	1.5
Multifamiliale (10 à 19 logements)	12	0.4
Multifamiliale (20 à 49 logements)	6	0.2
Habitation en commun	14	0.5
TOTAL	2906	100.0

* Cette catégorie ne comprend pas les maisons de ferme.

- Source : Ville de Bécancour, sommaire du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 1991.

2.2.3 Les commerces et industries

Le tableau 5 présente la répartition des commerces et services par catégorie de biens pour les différents secteurs de la municipalité. On constate que les secteurs Gentilly et Saint-Grégoire regroupent près de 52% des commerces et services de la municipalité. Les secteurs de Sainte-Angèle, Sainte-Gertrude et Bécancour offrent respectivement 15,9, 14,0 et 11,6% des commerces et services de la municipalité. Finalement, le secteur Précieux-Sang possède moins de 7% des commerces et services de la municipalité.

On s'aperçoit que Gentilly est le secteur qui présente la structure commerciale la plus élaborée. Cela vient du fait qu'il existe dans ce secteur un nombre supérieur de commerces de vente au détail, par rapport aux autres secteurs (dont Saint-Grégoire) qui sont moins pourvus en ce domaine dû à son rôle de pôle régional et géographique de la M.R.C. de Bécancour.

TABLEAU 5
Répartition des commerces et services par catégorie de biens par secteur
VILLE DE BÉCANCOUR

SECTEURS	ALIMENTATION		REST. DIVERT. HEBERG.		SERVICES		VENTE AU DÉTAIL		AUTOMOBILE		TOTAL NBRE	% DU GRAND TOTAL
	NBRE	% DU TOTAL	NBRE	% DU TOTAL	NBRE	% DU TOTAL	NBRE	% DU TOTAL	NBRE	% DU TOTAL		
BÉCANCOUR	2	8.3	5	20.8	9	37.5	6	25	2	8.3	24	11.6%
ST-GREGOIRE	5	11.1	5	11.1	16	35.6	11	24.4	8	17.8	45	21.7%
GENTILLY	5	8.1	8	12.9	15	24.2	24	38.7	10	16	62	30.0%
STE-GERTRUDE	1	3.4	4	13.8	11	37.9	9	31	4	13.8	29	14.0%
STE-ANGÈLE	4	12.1	7	21.2	10	31.3	12	36.4	7	21.2	33	15.9%
PRÉCIEUX-SANG	1	7.1	3	21.4	2	14.3	6	42.9	2	14.3	14	6.8%
VILLE – TOTAL	18	8.7	29	14	63	30.3	68	32.0	33	15	207	100.0%

SOURCE : Daniel Arbour & Associés, Dossier urbain-Ville de Bécancour, novembre 1986, tableau 10, p. 35

2.2.4 L'industrie

L'activité industrielle occupe une place majeure dans l'économie locale. Elle est reliée aux installations des usines sises dans le parc industriel et portuaire (fabrication de produits chimiques, métallurgiques, minéralogiques et divers produits spécialisés), de la centrale nucléaire (production d'électricité) et des entreprises localisées à l'extérieur de ce vaste territoire industriel (domaines de l'alimentation, du bois et du meuble).

Parmi les industries implantées dans le parc industriel et portuaire, notons les grandes entreprises suivantes :

- Aluminerie de Bécancour Inc. (aluminium en lingots)
- I.C.I. (soude caustique, chlore hydrogène)
- Didier Corp. (briques réfractaires)
- S.K.W. (ferro-alliage de silicium)
- Norsk Hydro (Production de magnésium)
- Canadoil Forge (Raccords de tuyaux réducteurs usinage)
- Oxychem Canada Inc. (Peroxyde d'hydrogène)
- Hydrogénal Inc. (hydrogène liquide)

On note, finalement, la présence de l'ancienne usine d'eau lourde de la société Énergie atomique du Canada dont les installations sont désaffectées depuis plusieurs années et la centrale nucléaire d'Hydro-Québec (Gentilly II) qui emploie quelques centaines de personnes.

2.2.5 Les services publics et institutionnels

Parmi les services offerts à la communauté, on retrouve pour chaque noyau urbain des différents secteurs de la municipalité, une église, une Caisse populaire, une école primaire, un bureau de poste, des résidences pour personnes âgées, un poste à incendie et une salle communautaire.

On retrouve également sur le territoire municipal d'autres établissements de services dont les suivants :

- Hôtel de Ville (Bécancour)
- Centre culturel (Saint-Grégoire)
- École secondaire privée Mont-Bénilde (Sainte-Angèle)
- Habitations collectives et bureau de l'Office municipal d'habitation (Plateau Laval)
- Deux (2) cliniques médicales (Gentilly et Saint-Grégoire)
- Point de service CLSC Les Blés d'Or (Gentilly)
- Bureau de la Sûreté du Québec (Gentilly)
- Bureau de la M.R.C. de Bécancour (Gentilly)
- Centre d'emploi du Canada (Gentilly)
- Centre Travail-Québec (Gentilly)
- Bureau de renseignements agricoles du MAPAQ (Gentilly)
- Bureau d'immatriculation (S.A.A.Q.) (Gentilly)
- COPERS (Gentilly)
- La Maison du Pardon (Sainte-Angèle)

2.2.6 Les parcs et espaces verts

On note la présence de plusieurs espaces voués aux loisirs et à la détente. Chaque noyau urbain des différents secteurs de la municipalité comprend un parc regroupant les équipements les plus courants : terrain de jeux, terrain de balle, patinoire, chalet sportif, etc. L'aréna, situé à proximité de l'hôtel de ville dans le secteur Bécancour, constitue l'infrastructure majeure du réseau de parcs de la municipalité.

Notons finalement que le projet « Fenêtre sur le fleuve » qui sera réalisé sous peu dans le secteur Gentilly, entraînera l'aménagement d'un grand espace en bordure du fleuve Saint-Laurent. On y retrouvera un terrain de baseball, un terrain de football, un terrain de soccer, un sentier de randonnée pédestre, des aires d'observation et de repos.

2.2.7 Les activités de villégiature

On dénombre 230 chalets et maisons de villégiature présents sur le territoire municipal ¹. On les retrouve dispersés en milieu agricole et forestier le long des rivières et des différentes rues et avenues.

2.2.8 Les éléments récréo-touristiques

La municipalité possède certains éléments d'intérêt récréo-touristiques. Il s'agit du Moulin Michel (Gentilly) et de l'église de Gentilly (Gentilly), de la halte nautique (Sainte-Angèle), de la réserve écologique Godefroy (Saint-Grégoire) et du Moulin de Saint-Grégoire, de la ferme du Joual Vair (Sainte-Gertrude), du vieux pont couvert (Précieux-Sang) et Manoir Montesson (Bécancour).

De plus, la municipalité compte deux terrains de golf, plusieurs cabanes à sucre, des pistes de ski de fond, des haltes routières et diverses facilités d'hébergement et de restauration.

2.2.9 Les carrières et sablières

Plusieurs carrières et sablières en opération sont présentes sur le territoire municipal. On les retrouve dispersées en milieu agricole et forestier dans les différents secteurs de la municipalité.

2.2.10 Les sites d'élimination de déchets

On retrouve sur le territoire municipal plusieurs sites d'élimination de déchets dont le plus important est localisé le long du boulevard du Parc-Industriel (secteur Bécancour). On y effectue l'enfouissement d'ordures domestiques et commerciales. Ce site d'une superficie de 2,8 hectares dessert la Ville de Bécancour et plusieurs municipalités environnantes.

¹ Source : Ville de Bécancour, *sommaire du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 1991*

Les autres lieux d'élimination de déchets sont les suivants :

- Rue Gauthier (Saint-Grégoire) : dépôt de matériaux secs et non-toxiques
- Rue des Hêtres (Sainte-Gertrude) : dépôt de matériaux secs et non-toxiques
- Territoire situé au sud de l'autoroute 30 et de la rue Louis-Riel (Bécancour) :
Plusieurs sites de dépôt de déchets dangereux, spéciaux et secs.

2.2.11 Le territoire amérindien de Wôlinak

Une « réserve » amérindienne d'Abénakis est présente au centre de la ville en bordure de la rivière Bécancour à la hauteur du chemin de fer du C.N. Le territoire a une superficie de 0,70 km² et une population officielle de 57 bien que le chiffre réel est supérieur.

2.3 L'EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION

Les tableaux 6 à 12 établissent le nombre de permis émis depuis 1985 pour l'implantation de nouvelles constructions résidentielles, commerciales, institutionnelles, industrielles et agricoles. Le tableau 6 vise l'ensemble de la municipalité, tandis que les tableaux 7 à 12 concernent les différents secteurs.

L'analyse globale (voir tableau 6) nous amène à constater que la catégorie de la construction résidentielle unifamiliale a été des plus actives au cours des cinq dernières années sur le territoire de la Ville de Bécancour. En effet, si l'on examine la période 1985-1990, on remarque que 300 permis ont été délivrés, ce qui représente un peu plus de 55% (301/547) du total des permis émis depuis 1985. On note aussi que l'année 1987 fut déterminante puisque plus de 76 maisons unifamiliales ont été construites. On constate également que la construction d'immeubles à logements connaît un ralentissement depuis 1988.

Du côté des bâtiments agricoles, on s'aperçoit que cette catégorie demeure importante et se classe deuxième avec 104 permis accordés depuis 1985. En ce qui a trait à la construction commerciale, on remarque que cette dernière évolue de façon constante depuis 1986 où entre 10 et 27 permis ont été délivrés à chaque année. Cette catégorie vient au troisième rang pour le nombre de permis émis depuis 1985, soit un total de 82.

On observe également une certaine constance depuis 1985 au niveau de l'émission des permis pour l'implantation de constructions industrielles sur le territoire du parc industriel et portuaire. On note qu'entre 2 et 6 permis ont été accordés à chaque année (à l'exception de l'année 1990 où aucun permis n'a été délivré). La catégorie industrielle se classe au quatrième rang pour le nombre de permis émis depuis 1985. Notons finalement qu'aucun permis, pour une nouvelle construction industrielle en dehors du parc industriel et portuaire, n'a été délivré depuis 1985.

TABLEAU 6
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
VILLE DE BÉCANCOUR

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	43	63	76	44	38	37	301
Maisons jumelées	2	5	1	2	1	9	11
Immeubles à logements	4	8	3	1	1	4	21
Commercial	6	14	14	11	10	27	82
Institutionnel	2	0	3	1	0	1	7
Industriel	1	0	0	0	0	0	1
S.P.I.P.B..	2	3	4	6	5	0	20
Agricole	15	24	14	11	22	18	104
TOTAL	75	117	115	76	77	87	547

Source : Ville de Bécancour.

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
SECTEUR GENTILLY

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	7	13	7	8	8	11	54
Maisons jumelées	2	5	0	0	1	0	8
Immeubles à logements	1	4	1	1	0	0	7
Commercial	1	6	8	3	0	7	25
Institutionnel	0	0	1	0	0	1	2
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.P.B..	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	2	7	2	2	8	3	24
TOTAL	13	35	19	14	17	22	120

Source : Ville de Bécancour.

TABLEAU 8
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
SECTEUR BÉCANCOUR

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	2	5	1	4	3	1	16
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	0	0	1	0	1	0	2
Commercial	1	1	1	4	0	6	13
Institutionnel	0	0	0	0	0	0	0
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.P.B..	2	3	4	6	5	0	20
Agricole	1	0	0	0	2	1	4
TOTAL	6	9	7	14	11	8	55

Source : Ville de Bécancour.

TABLEAU 9
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
SECTEUR STE-ANGÈLE-DE-LAVAL

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	5	5	2	3	2	3	20
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	2	1	0	0	0	0	3
Commercial	0	1	3	0	0	1	5
Institutionnel	0	0	1	0	0	0	1
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.P.B..	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	0	2	1	0	1	2	6
TOTAL	7	9	7	3	3	6	35

Source : Ville de Bécancour.

TABLEAU 10
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
SECTEUR ST-GRÉGOIRE

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	26	36	60	25	21	20	188
Maisons jumelées	0	0	1	2	0	0	3
Immeubles à logements	1	3	0	0	0	4	8
Commercial	3	4	1	3	7	9	27
Institutionnel	0	0	1	1	0	0	2
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.P.B..	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	9	12	6	10	8	8	53
TOTAL	39	55	69	41	36	41	281

Source : Ville de Bécancour.

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	2	1	1	2	2	0	8
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	0	0	0	0	0	0	0
Commercial	1	0	0	0	0	0	1
Institutionnel	1	1	0	0	0	0	2
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.P.B..	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	2	0	0	0	1	1	4
TOTAL	6	2	1	2	3	1	15

Source : Ville de Bécancour.

TABLEAU 12
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS,
SELON LES PERMIS DE CONSTRUCTION
1985-1990
SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

CATÉGORIE	ANNÉE – NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	1	3	6	2	1	2	15
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	0	0	1	0	0	0	1
Commercial	0	3	0	1	2	4	10
Institutionnel	1	0	0	0	0	0	1
Industriel	1	0	0	0	0	0	1
S.P.I.P.B..	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	1	3	3	0	3	3	13
TOTAL	4	9	10	3	6	9	41

Source : Ville de Bécancour.

L'analyse par secteur (voir tableaux 7 à 12) nous permet d'effectuer certaines observations analogues à celles de l'analyse précédente. En effet, pour la majorité des secteurs, soit : Gentilly, Sainte-Angèle, Saint-Grégoire et Sainte-Gertrude. Les catégories de la construction résidentielle, unifamiliale, agricole et commerciale se classent respectivement première, deuxième et troisième au niveau de l'émission des permis depuis 1985. C'est ce que nous avons remarqué précédemment en examinant les données globales sur la Ville de Bécancour.

Par ailleurs, on s'aperçoit que c'est dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly où la construction en général a été la plus active depuis 1985. À lui seul, le secteur St-Grégoire concerne près de 52% (281/547) du total des permis délivrés sur le territoire de la Ville de Bécancour. Quant au secteur Gentilly, ce dernier concerne un peu plus de 21% (120/547) du total des permis accordés. Ainsi, ces deux secteurs concernent environ 73% du total des permis émis sur le territoire de la municipalité depuis 1985.

En ce qui a trait à la construction résidentielle, on constate encore une fois que les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly représentent les lieux où il s'est construit le plus de maisons unifamiliales depuis 1985. À lui seul, le secteur Saint-Grégoire obtient près de 63% (188/301) du total des permis délivrés sur le territoire de la Ville de Bécancour. Quant au secteur Gentilly, ce dernier accapare 18% (54/301) du total des permis accordés. Ainsi, ces deux secteurs concernent plus de 80% du total des permis émis sur le territoire de la municipalité depuis 1985, pour la construction de maisons unifamiliales.

On remarque aussi que l'année 1987 fut déterminante au niveau de la construction résidentielle unifamiliale dans le secteur Saint-Grégoire où 60 permis furent accordés. Cet essor est dû, en grande partie, au développement de la Seigneurie de Godefroy. Notons finalement qu'au cours des cinq dernières années, la construction de maisons jumelées s'est effectuée surtout dans le secteur Gentilly tandis que les immeubles à logements ont principalement été construits dans les secteurs Gentilly et Saint-Grégoire.

On constate également que, depuis 1986, aucun permis n'a été délivré pour une construction commerciale sur le territoire du secteur Précieux-Sang. De plus, on note que le dernier permis accordé pour une construction industrielle en dehors du parc industriel et portuaire, remonte à 1985 (secteur Sainte-Gertrude).

Finalement, c'est dans le secteur St-Grégoire, là où l'on retrouve le plus de producteurs agricoles (voir section 2.2.1) que la construction de bâtiments agricoles est la plus active. À lui seul, le secteur Saint-Grégoire a près de 52% (53/104) du total des permis émis sur le territoire de la Ville de Bécancour depuis 1985. Vient ensuite le secteur Gentilly qui obtient près de 23% (24/104) du total des permis délivrés. Ainsi, ces deux secteurs concernent près de 75% du total des permis émis sur le territoire de la municipalité depuis 1985, pour la construction de bâtiments agricoles.

2.4 LES RESEAUX DE TRANSPORT ET D'UTILITE PUBLIQUE

2.4.1 Le réseau routier régional

Au niveau régional, deux autoroutes et cinq routes relient la Ville de Bécancour aux municipalités avoisinantes. Le tableau 13 (voir page suivante) dresse un bilan des différentes liaisons existantes.

2.4.2 Le réseau routier local

Au plan local, chaque noyau urbain mentionné à la section 2.1.1 est généralement composé d'un réseau de rues (à direction est-ouest) et d'avenues (à direction nord-sud), à l'exception de celui du secteur Précieux-Sang où il existe seulement deux (2) voies de circulation, soit l'avenue Missouri et la rue du Saint-Laurent. En ce qui a trait au parc industriel et portuaire, ce dernier possède son propre réseau de rues et d'avenues et en fait l'entretien moyennant une compensation payée par la Ville suite à une entente.

Le milieu agricole, pour sa part, est composé d'anciens rangs auxquels on a attribué, pour la plupart, des noms de rues (à direction est-ouest) et d'avenues (à direction nord-sud).

2.4.3 Le réseau ferroviaire

Deux lignes secondaires de chemin de fer appartenant au Canadien National traversent la municipalité dans sa partie ouest, et permettent de relier le parc industriel et portuaire et la centrale nucléaire à la ligne principale du Canadien National située plus au sud.

TABLEAU 13
LE RÉSEAU ROUTIER RÉGIONAL
VILLE DE BÉCANCOUR

IDENTIFICATION	ORIENTATION	LIEN
Autoroute 30	Est-ouest	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relie le parc industriel et portuaire et la centrale nucléaire à l'autoroute 55. ➤ Prolongement prévu vers Nicolet à l'ouest.
Autoroute 55	Nord-sud	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vers Trois-Rivières au nord. ➤ Vers Saint-Célestin au sud.
Route 132 (Boul. Bécancour, Port-Royal et des Acadiens)	Est-ouest	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vers Saint-Pierre-les-Becquets à l'est. ➤ Vers Nicolet à l'ouest.
Route 155 (boul. Port-Royal)	Nord-sud	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vers Saint-Célestin au sud.
Route 226 (Ste-Marie-Bland.) (rue des Trembles, des Pins, des Merisiers et av. des Ormes)	Est-ouest	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vers Sainte-Marie-de-Blandford à l'est ➤ Vers St-Célestin à l'ouest
Route 261 (Boul. du Parc-Industriel)	Nord-sud	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vers St-Célestin et Daveluyville au sud
Route 263 (Ste-Marie-Bland.) (Av. des Hirondelles)	Nord-sud	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vers Ste-Marie-de-Blandford au sud

2.4.4 Le transport maritime et aérien

Le parc industriel et portuaire possède un port en eau profonde accessible à longueur d'année. De plus, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIP) met au service des industries un hélicoptère adjacent à son siège social (boul. Arthur-Sicard).

2.4.5 Les réseaux d'aqueduc et d'égout

Chaque noyau urbain des différents secteurs de la municipalité, ainsi que le parc industriel et portuaire, sont desservis par les services d'aqueduc et d'égout. Plusieurs rues et avenues du milieu agricole sont également desservies par l'aqueduc. Aussi, dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc existant, plusieurs travaux ou projets en milieu agricole sont en cours ou seront réalisés sous peu.

Parmi les équipements relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égout, on note la présence de plusieurs réservoirs, stations de pompage et étangs d'épuration répartis dans les différents secteurs de la municipalité. La centrale de traitement d'eau, localisée à l'extrémité nord de l'avenue Godefroy (secteur Saint-Grégoire), constitue l'infrastructure majeure du réseau d'aqueduc.

2.4.6 Les réseaux d'électricité, de téléphone et de câblodistribution

Le territoire de la municipalité est desservi par le réseau électrique d'Hydro-Québec. Plusieurs lignes, dont une de 735 kv, traversent le territoire d'est en ouest et du nord au sud.

En ce qui a trait aux services de communication téléphonique, ceux-ci sont assumés par la Compagnie Télébec Ltée, filiale des Entreprises Bell Canada Inc., dont le siège social se retrouve à Saint-Grégoire.

Quant à la câblodistribution, les secteurs Gentilly, Sainte-Angèle, Bécancour, Sainte-Gertrude et Saint-Grégoire reçoivent ce service. Il existe aussi une antenne communautaire desservant les résidences de l'Office municipal d'habitation localisées sur le Plateau Laval (secteur Sainte-Angèle-de-Laval).

2.4.7 Le réseau au gaz naturel

Le gazoduc Trois-Rivières/Bécancour de la firme Gaz Métropolitain traverse le fleuve Saint-Laurent à la hauteur du pont Laviolette (secteur Saint-Grégoire), et se dirige vers l'est afin de desservir le parc industriel et portuaire.

2.5 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Le tableau 14 présente l'évolution de la population de la Ville de Bécancour pour la période allant de 1966 à 1987. L'analyse des données nous amène à constater que, depuis 1971, la population n'a cessé de croître. On note que la municipalité a connu des taux de croissance sensiblement constants pour les périodes 1971-1976 et 1976-1981, avec respectivement des hausses de 12,0 et 12,6%. On remarque aussi que, de 1981 à 1987, la population a augmenté mais à un taux nettement inférieur aux années précédentes, soit une croissance de 6,2%. Les données du prochain recensement confirmeront si cette augmentation de population s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

Le tableau 14 nous permet également d'observer dans quels secteurs s'est effectué cette croissance depuis 1971. On constate qu'il s'agit principalement des secteurs Gentilly et Sainte-Angèle pour la période 1971-1976 (hausse de 27,5 et 21,6% respectivement), du secteur Bécancour pour la période 1976-1981 (hausse extraordinaire de 42,7%), et du secteur Saint-Grégoire pour la période 1981-1987 (hausse de 36,1%). Notons finalement que, depuis 1981, les secteurs Bécancour, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude subissent des pertes de population. Cette décroissance est forte dans le secteur Bécancour (baisse de 6,7% après un sommet de 1012 citoyens atteint en 1981), tandis qu'elle est plus accentuée dans les secteurs Précieux-Sang et Sainte-Gertrude (baisses de 13,6 et 9,9% respectivement).

Par ailleurs, le tableau 15 indique la répartition de la population selon les groupes d'âge pour l'année 1987. On constate que la municipalité compte parmi ses citoyens une proportion considérable de personnes âgées. En effet, les groupes dont l'âge est supérieur à 64 ans représentent un peu plus de 18% (5,8 + 12,6%) de la population de la municipalité. On s'aperçoit également qu'il y a beaucoup de personnes âgées de plus de 74 ans qui habitent dans les secteurs Bécancour et Précieux-Sang.

TABLEAU 14
ÉVOLUTION DE LA POPULATION
1966-1987
VILLE DE BÉCANCOUR

ANNÉE	GENTILLY		BÉCANCOUR		STE-ANGÈLE		ST-GRÉGOIRE		PRÉCIEUX-SANG		STE-GERTRUDE		VILLE BÉCANCOUR	
	POP.	% VAR.	POP.	% VAR.	POP.	% VAR.	POP.	% VAR.	POP.	% VAR.	POP.	% VAR.	POP.	% VAR.
1966	2252	---	878	---	1325	---	1902	---	454	---	1463	---	8274	---
1971	2347	+ 4.2	804	- 8.4	1308	- 1.3	1955	+ 2.8	392	- 13.7	1363	- 6.8	8169	- 1.3
1976	2993	+ 27.5	709	- 11.8	1590	+ 21.6	2098	+ 7.3	414	+ 5.6	1343	- 1.5	9147	+ 12.0
1981	3216	+ 7.4	1012	+ 42.7	1780	+ 11.9	2166	+ 3.2	532	+28.5	1589	+18.3	10295	+ 12.6
1987	3269	+ 1.6	945	- 6.7	1878	+ 5.5	2949	+ 36.1	460	- 13.6	1432	- 9.9	10933	+ 6.2

Source : Statistique Canada cité dans Portrait MRC de Bécancour, MRC de Bécancour, tableau 10, p. 29, Ville de Bécancour.

TABLEAU 15
RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LES GROUPES D'ÂGE
1987
VILLE DE BÉCANCOUR

GROUPE D'AGE	GENTILLY	BÉCANCOUR	STE-ANGÈLE	ST-GRÉGOIRE	PRÉCIEUX-SANG	STE-GERTRUDE	VILLE DE BÉCANCOUR
	%	%	%	%	%	%	%
00 – 04 ans	4.7	4.0	5.0	5.9	3.2	4.4	4.9
05 – 09 ans	7.8	9.2	9.3	7.9	5.9	6.0	7.9
10 – 14 ans	7.8	6.0	8.4	7.7	6.6	6.5	7.5
15 – 19 ans	6.5	4.1	6.1	6.1	5.5	6.4	6.1
20 – 24 ans	6.1	4.4	5.7	5.5	3.2	7.2	5.7
25 – 34 ans	16.1	16.2	16.8	17.5	12.9	13.6	16.1
35 – 44 ans	16.4	15.6	16.0	15.7	15.7	12.9	15.6
45 – 54 ans	10.6	6.6	8.6	9.4	8.3	10.5	9.5
55 – 64 ans	7.8	10.3	7.9	7.0	7.6	12.0	8.4
65 – 74 ans	5.3	6.1	6.3	5.1	8.9	6.7	5.8
75 ans et +	10.9	17.6	9.7	12.3	22.0	13.7	12.6

Source : Ville de Bécancour

2.6 LA ZONE AGRICOLE

Reconnaissant le besoin de protéger ses meilleures terres agricoles, le Gouvernement du Québec a adopté le 22 décembre 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. p-41.1) et mis sur pied une Commission chargée de son application.

Cette loi a prévu l'établissement de zones agricoles à l'intérieur desquelles nul ne pourra, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), poser à l'égard d'un lot certains actes tels que lotissement, l'utilisation du sol à des fins autres qu'agricoles et l'enlèvement du sol arable.

Le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour, adopté le 18 mars 1987, indiquait les limites de la zone agricole pour la municipalité. D'autres superficies de terrain ont fait l'objet de négociations avec la CPTAQ de concert avec la MRC, ce qui a considérablement modifié les limites de la zone agricole. La zone agricole ainsi définie s'étend sur une très grande partie du territoire de la municipalité et les différents périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour « débordent » quelques fois en zone verte.

2.7 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour sert d'assise au plan d'urbanisme et à la réglementation s'y rattachant (zonage, lotissement et construction).

En fait, les articles 33 et 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulent que le plan et les règlements d'urbanisme doivent être conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le schéma d'aménagement a cerné les périmètres d'urbanisation de la Ville de Bécancour à l'intérieur desquels se concentrera le développement futur de la municipalité. Hors de ces périmètres, le territoire est voué aux utilisations agricoles et forestières, à l'exception du parc industriel et portuaire, de certaines zones d'habitations et de villégiature

(Domaine Duval, Plage Raphaël et Plage Béliveau), d'affectations récréatives le long de certaines rivières et de conservation pour les lacs St-Paul et aux Outardes.

Il est donc important que le plan d'urbanisme tienne compte des objectifs régionaux contenus dans le schéma d'aménagement, et que les règlements d'urbanisme qui contrôlent le développement du territoire de la municipalité, soient conformes aux normes minimales prescrites dans le document complémentaire du schéma.

2.8 LA REGLEMENTATION D'URBANISME ACTUELLE

Les règlements n° 332 (construction), n° 333 (lotissement), n° 334 (zonage) et n° 337 (dérogations mineures) représentent les outils de contrôle de l'utilisation du sol de la municipalité. L'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour, combinée à l'évolution même de la municipalité, rendent nécessaire leur révision.

Compte tenu de ce qui précède, les règlements ci-dessus seront modifiés afin d'assurer leur conformité au document complémentaire du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour.

3.0 SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE

La Ville de Bécancour est caractérisée par divers éléments de contrainte et de potentiel susceptibles d'influencer le développement et l'aménagement de son territoire. Ils se résument comme suit :

3.1 LES ELEMENTS DE CONTRAINTE

A- Les zones d'inondation et de glissement de terrain

Tel que mentionné à la section 2.1.5, certaines parties de territoire présentent des risques d'inondation et de glissement de terrain. Ces zones constituent des obstacles à la construction de bâtiments et sont délimitées au schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour. Notons que le secteur Bécancour est particulièrement touché par les risques d'inondation.

B- Les sites d'élimination de déchets

Les possibilités de développement à proximité des sites d'élimination de déchets (voir section 2.2.10) se trouvent limitées. Le secteur Bécancour est particulièrement touché par la présence de ces lieux d'élimination de déchets (de part et d'autre du boulevard du Parc-Industriel).

C- Les pertes de population dans certains secteurs

Tel que mentionné à la section 2.5, les secteurs Bécancour, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude subissent des pertes de population depuis 1981. Cette situation implique un ralentissement au niveau de l'implantation de nouvelles constructions dans ces secteurs.

D- L'absence de commerces dans certains noyaux urbains

Certains noyaux urbains ne possèdent pratiquement aucun commerce. Il s'agit de la Seigneurie Godefroy (ne possède qu'une station service de type dépanneur) et du Plateau Laval (ne possède qu'un dépanneur). Pour les besoins les plus courants, les résidents de ces endroits doivent parcourir de longues distances et ainsi se rendre à Saint-Grégoire ou Sainte-Angèle. Plusieurs projets commerciaux sont prévus notamment à Bécancour, Gentilly et Saint-Grégoire.

E- L'absence de services d'utilité publique à certains endroits

Au niveau des services d'utilité publique, le facteur distance représente un obstacle à la desserte de certaines parties de territoire. Ainsi, il existe un bon nombre de résidences qui, étant éloignées des noyaux urbains, ne peuvent bénéficier des services d'aqueduc ou d'égout. Aussi, pour les mêmes motifs, plusieurs rues et avenues en milieu agricole ne possèdent pas de revêtement d'asphalte.

F- L'immensité du territoire de la Ville

La superficie du territoire de la Ville (434 km²) oblige celle-ci à construire et à entretenir des réseaux de services publics hors du commun comme l'aqueduc et la voirie sans compter que la municipalité doit subventionner d'autres services tel que le transport en commun.

3.2 LES ELEMENTS DE POTENTIEL

A- La base économique

Les activités industrielles et commerciales qui sont présentes dans l'économie de la Ville de Bécancour, constituent des atouts qui peuvent favoriser la venue d'autres industries et commerces.

B- Les services offerts à la communauté

On retrouve sur le territoire municipal un bon nombre de services offerts à la communauté tels l'aqueduc, les égouts, les équipements de loisir, les écoles (incluant l'école des cadets au Mont-Bénilde), les cliniques médicales, le Centre local de services communautaires (C.L.S.C.), M.R.C., etc. L'ensemble de ces éléments constitue un attrait pour la localisation d'activités résidentielles.

C- La présence d'espaces à développer

Plusieurs terrains sont disponibles pour le développement des zones blanches. La municipalité pourra donc répondre à la demande future en espaces pour les différentes activités urbaines.

D- La croissance de population

Même si certains secteurs subissent des pertes de population depuis 1981 (voir section 2.5), la population dans l'ensemble ne cesse d'augmenter. Cette situation peut représenter un facteur incitatif à la venue de nouvelles populations.

E- L'agriculture

L'agriculture constitue un domaine très actif au niveau de l'économie locale, en particulier dans les secteurs Saint-Grégoire, Gentilly et Sainte-Gertrude. Le territoire municipal est donc propice au développement d'activités reliées à l'agriculture.

F- Les éléments architecturaux, historiques et récréo-touristiques.

Les premiers regroupements humains se formèrent à Bécancour en bordure du fleuve Saint-Laurent à la fin du XVII^e siècle. Comme dans la majorité des agglomérations établies à proximité d'un cours d'eau, le fleuve et la rivière

Bécancour ont joué le rôle principal en ce qui a trait au développement de l'activité sociale et économique

Aujourd'hui, les traces de ce passé sont encore bien présentes sur la majeure partie du territoire. Parmi elles, on retrouve de nombreux bâtiments anciens, ainsi que des monuments, sites historiques et paysages naturels encore vierges.

a) **Patrimoine bâti**

Résidentiel

Premier site du village
Manoir Montesson
Maison Leblanc
Manoir Hébert
Manoir Bécancourt

Secteur

Gentilly
Bécancour
Saint-Grégoire
Saint-Grégoire
Bécancour

Commercial

Moulin banal Michel
Moulin à vent

Secteur

Gentilly
Saint-Grégoire

Institutionnel

Chapelle de cimetière et cimetière
Église Saint-Édouard et Place de l'église
incluant le Pavillon Pagé
Presbytère
Église et presbytère, couvent et la petite école

Secteur

Gentilly
Gentilly
Gentilly
Saint-Grégoire

Transport et communication

Pont couvert
Quai et équipements

Secteur

Précieux-Sang
Sainte-Angèle

b) **Patrimoine culturel**

Paysage architectural

Rang des Leblanc
Boulevard des Acadiens
Avenue des Hirondelles
Avenue Nicolas-Perrot

Secteur

Saint-Grégoire
Saint-Grégoire
Gentilly
Bécancour

Paysage naturel

Tracé des rivières Godefroy et Bécancour
ainsi que leur embouchure
Route panoramique 132

Chutes à Thibodeau
Lac St-Paul
Ile Montesson

Secteur

Sainte-Angèle, Bécancour et
St-Grégoire
Saint-Grégoire, Bécancour,
Sainte-Angèle et Gentilly
Sainte-Gertrude
Saint-Grégoire
Bécancour

<u>Élément ethnologique</u>	<u>Secteur</u>
Cimetière	Tous les villages
Calvaire	---
Ile Montesson	Bécancour

La protection et la mise en valeur de ces éléments d'intérêt, des centres de village typiques par leur implantation et des paysages tant naturels qu'architecturaux qui témoignent de l'occupation humaine devraient d'une part, au même titre que les espaces agricoles et les espaces verts contribuer à attirer de nouveaux citoyens à Bécancour. D'autre part, ils peuvent être inscrits dans un parcours touristique et participer au développement de cette activité sur le territoire de Bécancour.

G- La ville à la campagne

La ville a l'avantage d'être constituée de noyaux urbains bien structurés entourés de paysages ruraux et agricoles caractéristiques de la plaine du fleuve Saint-Laurent. On se retrouve ainsi près de grands espaces non construits et champêtres.

4.0 LE PLAN D'URBANISME

4.1 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Le plan d'urbanisme est un document légal identifiant les objectifs de la municipalité et de sa population concernant l'aménagement de son territoire. Il est élaboré à partir de l'analyse des différentes caractéristiques de la municipalité.

Les grandes orientations inscrites au plan d'urbanisme visent à prescrire l'affectation du territoire et la densité de ses usages de façon rationnelle. Le plan d'urbanisme cherche, sur la base du développement actuel, à ménager l'avenir.

Les orientations d'aménagement relatives au territoire de la Ville de Bécancour font suite à la synthèse des caractéristiques traitée précédemment. Ces orientations sont les suivantes :

4.1.1 Orientations générales

Assurer aux résidants un cadre de vie qui réponde à leurs aspirations en matière de qualité de l'habitation, desserte commerciale, emplois, équipements récréatifs et culturels, patrimoine naturel et historique, compatible avec la capacité financière de la Ville.

Consolider le développement urbain à l'intérieur des pôles de développement existants soit les périmètres d'urbanisation et les regroupements nommés au point 2.2.2

Dynamiser le développement résidentiel, c'est-à-dire, l'intensifier en permettant à Bécancour de se tailler la place qui lui revient sur le marché régional de l'habitation.

Assurer l'élimination, le recyclage et la récupération des déchets de toutes natures d'une façon sécuritaire et écologique à des endroits bien définis.

Accueillir en moyenne 145 ménages supplémentaires annuellement au cours des quinze (15) prochaines années.

Développer et favoriser, par la mise en place d'une structure d'accueil efficace, la venue d'industries majeures et de P.M.E. locales (zones industrielles identifiées, commissaire au développement).

Confirmer la vocation agricole dans la partie sud de la Ville (au sud de l'emprise d'Hydro-Québec) : à l'exception de la zone réservée à l'expansion du parc industriel.

Accroître le développement des activités commerciales et de service.

Développer la fonction récréative et touristique de Bécancour.

S'assurer que pour tout nouveau projet, l'impact fiscal pour la Ville sera intéressant.

Faire la promotion d'un cadre de vie basé sur le potentiel de développement que représente une ville à la campagne et sur une heureuse disposition des fonctions dans l'espace. Cette promotion sera assurée par des plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) dans certaines zones industrielles, à caractères patrimoniaux et autres. Un règlement sur les P.I.I.A. édictera les critères qui protégeront ces diverses zones.

Amplifier le sentiment d'appartenance des gens à leur ville.

Se doter des instruments d'urbanisme propices pour favoriser le développement de la Ville (plan d'urbanisme, réglementation).

Assurer la sécurité de la population en n'autorisant aucune construction dans la zone officielle d'inondation 0-20 ans (embouchure de la rivière Bécancour) et en contrôlant dans les zones 20-100 ans (officielle et générale) telles que spécifiées dans le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour.

Assurer la protection de la population via un plan de mesures d'urgence en cas de sinistre majeur.

Demander une réduction du territoire d'activité de la SPIPB et exercer les pleins pouvoirs, assurés par la Loi sur les cités et ville et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sur ce territoire.

4.1.2 Orientations par fonction

a) Fonction résidentielle

Consolider le développement résidentiel de chacun des secteurs aux alentours de leur noyau d'activités respectif.

Privilégier la mise en valeur résidentielle du secteur Saint-Grégoire et des terrains en bordure du fleuve (entre le boulevard Bécancour et le fleuve, à l'ouest du Pont Laviolette).

Favoriser l'amélioration des nouveaux logements en terme architectural et de qualité de construction.

Maintenir, pour les nouveaux développements, une densité ou une valeur des résidences qui permette de rentabiliser les infrastructures et services publics.

Assurer l'intégrité des espaces résidentiels et la qualité de leur environnement.

Assurer la conservation et la rénovation des habitations présentant un intérêt patrimonial.

Diversifier les types d'habitations

Favoriser la localisation des résidences pour personnes âgées à proximité de leur secteur d'origine et des équipements communautaires.

Favoriser l'agriculture urbaine et l'implantation d'usages ruraux récréatifs là où le territoire permet une cohabitation harmonieuse avec les usages résidentiels. (Règlement 1686)

Favoriser le développement de quartiers à caractère plus urbain pour répondre à une clientèle extérieure à Bécancour.

Assurer l'intégration des anciens et des nouveaux secteurs en terme architectural.

b) Fonction commerciale

Intensifier la structure commerciale surtout dans les secteurs Gentilly et Saint-Grégoire.

Accroître l'autonomie commerciale du secteur Gentilly et faire en sorte qu'il augmente sa capacité d'attrait par rapport aux municipalités limitrophes.

Accroître l'offre commerciale et de service aux industries ainsi qu'aux travailleurs non résidents de la ville.

Diversifier les activités commerciales en les orientant vers la récréation, le tourisme et les bureaux.

Diminuer la dépendance vers Trois-Rivières en assurant dans chacun des secteurs que les services de biens automatiques et semi automatiques soient comblés.

c) Fonction industrielle

Encourager la venue dans le parc industriel d'industries de sous-traitance pour la grande industrie.

Favoriser le développement de la PME locale, particulièrement lorsqu'elle est reliée aux industries majeures ou qu'elle permette la spécialisation de la main-d'œuvre locale.

Maintenir une zone de protection en périphérie du parc industriel afin de ne pas risquer de compromettre la qualité de vie et la sécurité des résidents de Bécancour.

Favoriser la création d'une banque de terrains industriels dans les secteurs où cette fonction est déjà en activité.

Réaffecter certaines zones industrielles lorsqu'elles sont inscrites à l'intérieur de la trame urbaine.

Favoriser un dialogue avec la SPIPB et les industries déjà implantées à Bécancour afin de réaliser un plan conjoint de développement et établir une stratégie de promotion industrielle.

Encourager la revitalisation des secteurs industriels dynamiques et mettre en place l'infrastructure nécessaire à la consolidation des zones industrielles existantes.

d) Parcs et espaces verts

Consolider le réseau des parcs existants de manière à assurer une desserte optimale de la population de Bécancour.

Favoriser l'accès et l'usage des différents plans d'eau sur le territoire de la ville, et tout particulièrement le fleuve Saint-Laurent, les rivières Godefroy, Gentilly et Bécancour et le lac Saint-Paul.

Favoriser l'utilisation optimum de l'ancienne emprise du chemin de fer, entre Saint-Grégoire, Sainte-Angèle et Gentilly sans exclure les autres secteurs, à des fins de parcs linéaires, de piste cyclable, etc.

Accroître l'accès au fleuve pour les activités nautiques.

Favoriser l'implantation et l'aménagement d'un espace vert sur l'île Montesson, lequel pourrait servir de zone de transition entre le parc industriel et le périmètre d'urbanisation ainsi que sur la rive ouest de la rivière Bécancour face à la même île.

Encourager l'implantation et l'aménagement de deux parcs de secteur, c'est-à-dire un à Sainte-Angèle (quai) et l'autre à Gentilly (à l'extrémité de la rue des Hirondelles).

Amorcer la mise en valeur des rives du fleuve et des rivières Bécancour, Godefroy et Gentilly.

Améliorer l'aménagement et diversifier l'éventail des activités offertes dans les parcs de secteur.

Établir un réseau structuré d'espaces verts avec les éléments que sont la rivière Godefroy, la réserve écologique, la réserve indienne, la rivière Bécancour, la rivière Gentilly et l'île Montesson, le fleuve Saint-Laurent et le quai de Sainte-Angèle.

Préserver des espaces verts tampons aux endroits opportuns, entre autres le long des autoroutes et des routes.

Faire en sorte que les espaces publics soient bien aménagés et très visibles contribuant ainsi à améliorer l'image de la qualité de vie.

Limiter les coupes forestières le long des rivières identifiées dans le schéma d'aménagement selon les normes dudit schéma ainsi que le long des routes publiques.

e) **Fonction agricole**

Protéger et encourager l'émergence d'exploitations agricoles de toutes sortes.

Améliorer, avec l'aide du ministère des Transports, la voirie tertiaire.

Desservir, à long terme, les routes tertiaires avec le service d'aqueduc.

S'assurer, lors des négociations avec la C.P.T.A.Q., que la protection des meilleures terres agricoles se réalise de façon à éviter des frictions avec l'établissement des autres fonctions.

f) **Fonction rurale**

- **Développer et encourager l'implantation de fonctions rurales à l'intérieur des périmètres de développement de pouvoir mettre à profit le potentiel intrinsèque des territoires plus éloignés des noyaux villageois;**
- **Favoriser pour les secteurs caractérisés par la présence d'un périmètre de développement offrant un potentiel enviable pour l'exploitation et la mise en valeur des ressources à caractère agraire, une alternative aux activités agricoles traditionnelles réservées aux périmètres soumis à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;**
- **Mettre à profit, sans toutefois viser des objectifs d'urbanisation, les caractéristiques propres à la dominance rurale présente à l'intérieur de certain secteur sous la juridiction de la ville de Bécancour;**
- **Permettre l'exploitation des richesses rattachées à la ruralité des milieux en offrant la possibilité de développer les caractéristiques environnementales et géo-spatiales de ces derniers;**
- **S'assurer que lors des prochaines révisions concernant la délimitation des périmètres de développement avec la CPTAQ**

l'utilisation de ces derniers reflètent la préoccupation de la Ville de maximiser l'occupation et de démontrer la pertinence du découpage actuel.

(Règlement numéro 983)

g) Fonction communautaire

Assurer une desserte maximale des services publics et institutionnels dans chaque secteur.

Confirmer Gentilly comme pôle de services particuliers (C.L.S.C., M.R.C., Travail-Québec, Sûreté du Québec, Agriculture-Québec, etc.).

Encourager la venue de services complémentaires en nombre suffisant (école primaire, école secondaire, services gouvernementaux, etc.).

h) Infrastructures routières et transport en commun

Favoriser l'aménagement de la route 132 en route panoramique (aménagements, perspectives visuelles, cadre bâti, affichage)

Favoriser l'amélioration du service de transport en commun vers Trois-Rivières.

Améliorer la qualité de la voirie tertiaire dans la partie sud de la Ville.

Favoriser l'amélioration de la sécurité routière sur les autoroutes 30 et 55 ainsi que le réaménagement de la route 132 près de Gentilly (entre la rivière et Gentilly) et près de la limite de la Ville (vers Nicolet).

i) Patrimoine naturel et historique

Favoriser la conservation et la mise en valeur du caractère historique des différents secteurs.

Favoriser la mise en place d'un réseau patrimonial mettant en valeur l'ensemble des composantes historiques de Bécancour.

Favoriser la protection et la mise en valeur des berges du fleuve, de la rivière Bécancour, du lac Saint-Paul (réserve écologique) et de la rivière Gentilly par des mesures de protection sévères.

Promouvoir le patrimoine historique et naturel.

Identifier et protéger les bâtiments présentant un caractère patrimonial.

Contrôler le déboisement abusif et protéger les ravages de chevreuils tel que précisé au schéma d'aménagement.

4.1.3 Orientations par secteur

a) Secteur Saint-Grégoire

Confirmer la vocation résidentielle de l'ensemble du village et la vocation agricole du reste de ce secteur.

Structurer des pôles commerciaux dans les axes des boulevards des Acadiens, Port-Royal et de l'avenue Arseneault.

Confirmer la zone industrielle spécifique à l'intersection nord-ouest des autoroutes 30 et 55 où pourront être localisés industries légères et commerces à fortes contraintes.

Accentuer le caractère institutionnel et récréatif du secteur.

Profiter du phénomène de « banlieurisation » de Trois-Rivières pour attirer de nouveaux résidents.

Diversifier la typologie résidentielle.

Dynamiser le secteur commercial de l'avenue Godefroy en autorisant la mixité d'usages à proximité de l'autoroute 55. (Règlement n° 1686)

Favoriser l'ouverture de fenêtres au fleuve et au lac Saint-Paul.

b) Secteur Précieux-Sang

Favoriser le développement résidentiel du village et s'assurer que ce développement se fera en harmonie avec le caractère rural du reste du secteur.

Confirmer la vocation agricole de l'ensemble du secteur.

Maintenir et accentuer le caractère patrimonial particulier du village (architecture et paysage) et protéger le pont couvert.

Améliorer la desserte routière du secteur Précieux-Sang.

Améliorer la qualité de l'infrastructure routière tertiaire.

c) Secteur Sainte-Angèle

Confirmer la vocation résidentielle du périmètre d'urbanisation.

Favoriser la mise en valeur de l'ensemble de l'espace vert constitué par le quai de Sainte-Angèle et de ses abords.

Améliorer la qualité du stock de logements déjà existants.

Réserver une superficie près de l'ancienne meunerie à des fins d'industries sans contrainte.

d) Secteur Sainte-Gertrude

Confirmer la vocation industrielle d'une partie du périmètre d'urbanisation en accentuant le développement de la zone industrielle de la rue des Châtaigniers et en complétant son aménagement.

Favoriser le développement résidentiel entre la rue des Érables et l'église.

Dynamiser le secteur central à proximité de l'église en consolidant le secteur commercial. (Règlement n° 1686)

Mise ne valeur, à des fins récréatives, de la rivière Gentilly et consolidation des usages actuels compatibles le long de la même rivière, le tout selon le plan de mise en valeur de la rivière réalisé par « Bécantour ».

Planifier une piste cyclable (sentier de ski en hiver) reliant le village à la rivière Gentilly

Favoriser l'accès à la rivière Bécancour.

Confirmer l'importance de l'agriculture hors du périmètre d'urbanisation.

Soutenir davantage les efforts déjà considérables d'embellissement.

Contrôler le développement des zones résidentielles surtout dans la partie nord-est du périmètre d'urbanisation.

Améliorer la desserte routière de ce secteur.

e) Secteur Bécancour

Attribuer au secteur Bécancour la vocation municipale de pôle récréatif et institutionnel.

Confirmer un caractère commercial au secteur Bécancour axé sur la récréation, l'hôtellerie, la restauration et les services requis sur le parc industriel, prévoir des espaces institutionnels et réserver une superficie adéquate à des fins résidentielles.

Contrôler la construction dans les zones d'inondation à l'embouchure de la rivière Bécancour.

Protéger le cadre architectural de l'avenue Nicolas-Perrot et le Manoir Montesson.

f) Secteur Gentilly

Confirmer la vocation résidentielle du périmètre d'urbanisation.

Revitaliser le pôle commercial dans l'axe des Hirondelles – boulevard Bécancour de façon à améliorer l'image physique de ce pôle.

Accroître l'influence commerciale de Gentilly par rapport aux municipalités environnantes.

Confirmer Gentilly comme pôle multifonctionnel de services.

Confirmer une zone résidentielle à caractère rural récréatif à l'extrémité sud du périmètre urbain où la garde de chevaux est autorisés à certaines conditions. (Règlement n° 1686)

Consolider les zones récréatives (près du fleuve, golf, Moulin Michel, rivière du Moulin) et privilégier un accès au fleuve pour bateau à l'extrémité est des terrains de l'usine Laprade.

Confirmer la vocation agricole hors du périmètre d'urbanisation.

4.2 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITES DE SON OCCUPATION

Les affectations du sol traduisent les vocations des différentes parties du territoire aptes à satisfaire les orientations d'aménagement. Les affectations sont indiquées aux plans annexés au présent rapport.

Le règlement de zonage précisera les usages autorisés par zone selon des normes et prescriptions particulières et adaptées à chaque secteur.

Finalement, il est à noter que les utilités publiques (lignes de transport d'énergie, infrastructures municipales, etc.) les parcs, zones tampons et aires d'embellissement sont permis partout sur le territoire de la municipalité.

4.2.1 **L'affectation agricole (A)**

La densité d'occupation dans l'affectation agricole est faible, compte tenu de l'absence de services (égout et aqueduc) sur la plus grande partie de l'affectation ou de l'existence que de l'aqueduc sur certaines routes.

Les usages permis dans l'affectation agricole sont :

- Les exploitations agricoles y compris la ou les résidences qui y sont rattachées;
- Les exploitations forestières et sylvicoles;
- Les industries légères reliées à l'exploitation et à la transformation des produits agricoles et forestiers;
- Les commerces agro forestiers;
- Les résidences de basse densité;
- Les sites d'extraction (carrières, sablières);
- Les sites de protection du patrimoine bâti et naturel;
- Les sites de protection d'habitat faunique;
- Les sites de récréation extensive;
- Les commerces de gros et de détail reliés à l'exploitation agricole et forestière;
- Les résidences de villégiature;
- **Les usages spécifiquement autorisés sur certains lots dans le schéma d'aménagement et de développement révisé ou le document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Bécancour; (Règlement n° 1480)**

- **Les droits acquis et privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1). (Règlement n° 1480)**

4.2.2 L'affectation résidentielle (H)

L'affectation résidentielle se divise en trois densités :

- 1- L'affectation résidentielle de basse densité (H₁) comprenant :
 - Unifamiliale isolée;
 - Unifamiliale jumelée;
 - Unifamiliale en rangée;
 - Maison mobile (à Sainte-Gertrude et Gentilly seulement)

- 2- L'affectation résidentielle moyenne densité (H₂) comprenant :
 - Unifamiliale en rangée;
 - Bifamiliale isolée, jumelée et en rangée;
 - Trifamiliale isolée, jumelée et en rangée;

- 3- L'affectation résidentielle forte densité (H₃) comprenant :
 - L'affectation résidentielle moyenne densité (H₂);
 - Multifamiliale de 4 logements et plus, isolée, jumelée et en rangée;

Il est à noter que l'on peut retrouver une mixité dans l'affectation résidentielle.

Les usages de l'affectation communautaire (P) peuvent se retrouver, selon les besoins, dans l'affectation résidentielle qui se trouve à l'intérieur de l'affectation périmètre urbain ainsi qu'à l'intérieur du périmètre secondaire du Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour. (Règlements n° 1522 et n° 1744)

De plus, l'affectation résidentielle comprend des superficies où seront obligatoires des plans d'aménagement d'ensemble. Ces superficies seront spécifiées au plan de zonage de la Ville.

Finalement, en fonction des articles 21.2.4, 21.2.6 et 21.3.2 du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour qui reconnaissent dans l'affectation AG-1-FO :

- a) Les droits acquis et les privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c.P.-41-1);

- b) Les aires résidentielles déjà construites à l'adoption du schéma et les aires jouissant de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- c) La villégiature et le résidentiel sur des terres jugées non exploitables et ne nuisant pas à la fluidité des routes régionales;

des affectations résidentielles (H) sont reconnues en périphérie immédiate du périmètre d'urbanisation de Bécancour (entre l'autoroute 30 et la rue Désormeaux) et de la Seigneurie Godefroy (à l'embouchure de la rivière Godefroy).

4.2.3 L'affectation commerciale (C)

L'affectation commerciale de toute densité comprend les usages suivants :

- Les commerces de détail et de services, les commerces artériels légers, les commerces artériels lourds et les services pétroliers. Notons que les commerces artériels lourds et les services pétroliers ne sont autorisés qu'aux endroits propices, par exemple, le long des routes importantes et autoroutes et à distance, si possible, des zones résidentielles. Sinon, une zone tampon est alors nécessaire pour amoindrir leur présence.
- De plus, l'affectation commerciale comprend, selon les caractéristiques et la compatibilité du milieu, l'affectation résidentielle (H) et l'affectation communautaire (P).
- Finalement, en fonction des articles 21.2.4, 21.2.6 et 21.3.2 du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour qui reconnaissent dans l'affectation AG-1-FO :
 - a) Les droits acquis et les privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c.P.-41-1);
 - b) Les aires de développement déjà construites au moment de l'adoption du schéma et des aires jouissant des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

c) Certaines formes de commerces :

Des affectations commerciales sont reconnues aux endroits suivants :

- 1) De part et d'autres du boulevard Port-Royal (près de l'autoroute 30);
- 2) De part et d'autres du boulevard des Acadiens (près du chemin de fer à Saint-Grégoire)
- 3) Sur une partie du lot 88, de part et d'autres du boulevard Bécancour à l'entrée de Sainte-Angèle-de-Laval;
- 4) Le long de la rue Désilets à Bécancour.

4.2.4 L'affectation industrielle (I)

L'affectation industrielle (I), de toute densité, comprend quatre (4) sous-affectations :

- 1- L'affectation industrielle (I₁) comprend :
 - Les exploitations forestières et sylvicoles en dehors des périmètres d'urbanisation ;
 - Les industries lourdes sur les propriétés de SPIPB , d'Hydro-Québec et d'E.A.C.L. ;
 - Les industries légères ;
 - Les usages de l'affectation commerciale (C) (sauf l'affectation résidentielle (H) reliés aux besoins des industries ou à la mission de la SPIPB, d'Hydro-Québec et d'E.A.C.L.);
 - Les sites d'extraction (carrières et sablières) hors des périmètres d'urbanisation;
 - Les sites de protection d'habitat faunique;
 - L'affectation communautaire (P) (sauf l'habitation) lorsque reliée aux besoins des industries ou à la mission de la SPIPB, d'Hydro-Québec et d'E.A.C.L.
 - **L'usage de l'affectation agricole « piscicultures et ses activités de transformation associées », sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage, est autorisé uniquement à l'intérieur d'un bâtiment, et ce, dans l'affectation industrielle lourde (I-LO) définie au schéma d'aménagement et de développement révisé de**

la MRC de Bécancour pour le territoire comprenant le Parc industriel et portuaire de Bécancour, le Parc La Prade et les terrains appartenant à Hydro-Québec où est située la Centrale nucléaire Gentilly-2.

(Règlement n° 1640)

- 2- L'affectation industrielle de dépôt de déchets (I₂) comprend les sites de dépôt de déchets dangereux, spéciaux et secs.
- 3- L'affectation industrielle de dépôt, de traitement, d'élimination et d'enfouissement de déchets dangereux, spéciaux et secs (I₃).
- 4- L'affectation industrielle de dépôt de déchets domestiques (I₄).

Il peut y avoir mixité entre les 4 sous-affectations mais uniquement sur les terrains exclus de la zone agricole et situés entre le haut du talus du 2^e rang du Fief Cournoyer, la limite des secteurs Bécancour et Gentilly, la limite du rang des terres de travers du Fief Cournoyer, la limite de la zone agricole et la rue Louis-Riel.

Finalement, en fonction des articles 21.2.4, 21.2.6 et 21.3.2 du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour qui reconnaissent, dans l'affectation AG-1-FO;

- a) Les droits acquis et les privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c.P.-41.1) :
- b) Les aires de développement déjà construites au moment de l'adoption du schéma et les aires jouissant de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout :
- c) Certaines formes d'industries.

Des affectations industrielles sont reconnues aux endroits suivants :

- 1) Dans le périmètre délimité par l'autoroute 55, l'autoroute 30, le lot 66 du cadastre de Saint-Grégoire et le boulevard Bécancour à Saint-Grégoire ;

- 2) Sur une partie des lots 133 et 134 au bout de la rue des Châtaigniers à Sainte-Gertrude;

4.2.5 L'affectation communautaire (P)

L'affectation communautaire (P) se divise en quatre sous-affectations de toute densité :

- 1) L'affectation communautaire institutionnelle et administrative (P₁), soit, par exemple, les églises, hôpitaux, H.L.M., résidences pour personnes âgées, cimetière, institution d'enseignement, édifices d'organismes publics et parapublics, caisses populaires ;
- 2) L'affectation communautaire récréation (P₂) soit, par exemple, les parcs jardins communautaires, golf et site de récréation, centre communautaire, bibliothèque;
- 3) L'affectation communautaire utilité publique (P₃), soit les centres de distributions téléphoniques, des centrales ou sous-station de distribution électrique, les usines de filtration, les usines d'assainissement et d'épuration et les puits communautaires de captage d'eau ;
- 4) L'affectation communautaire conservation (P₄), soit les parcs écologiques, les réserves écologiques et les bâtiments patrimoniaux.

Il peut y avoir mixité entre les quatre (4) sous-affectations communautaires.

L'affectation communautaire (P) peut inclure, uniquement dans l'affectation Périmètre urbain identifiée au plan 10 du SADR de la MRC, les bureaux d'affaires et de professionnels ainsi que les comptoirs fixes de type cantine ou comptoir laitier (code d'usage 5892). (Règlement n° 1697)

4.2.6 L'affectation rurale (R)

Cette affectation se retrouve uniquement à l'extérieur de la zone agricole permanente identifiée au schéma d'aménagement de la MRC Bécancour, La densité d'occupation dans l'affectation rurale située à l'intérieur du périmètre de développement pour chacun des secteurs de la ville est généralement faible ou moyenne lorsque les deux (2) services publics (aqueduc et égout) sont planifiés. Toutefois, lorsque cette affectation est traversée ou adjacente à un chemin public desservi par uniquement le réseau

d'aqueduc la densité d'occupation est considérée comme faible compte tenu de l'éloignement des résidences. L'affectation rurale se divise en trois (3) sous-affectations qui sont :

1. l'affectation rurale pour mini-ferme (r1) soit, par exemple, une résidence unifamiliale jumelée à une grange-étable destinée à des activités d'élevage d'animaux de ferme ou de compagnie sur une superficie de terrain inférieure à 0.5 hectare (5 000 m. car.). Cette sous-affectation est assujettie à un contrôle du nombre d'unités animales;
2. l'affectation rurale pour ferme (r2) soit, par exemple, une résidence unifamiliale jumelée à des bâtiments de ferme tel que des écuries, des étables, des poulaillers ou des établissements offrant une formation spécialisée tel que l'équitation, la chasse à courre ou l'élevage d'animaux pour des tâches spécifiques etc. sur une superficie de terrain variant entre 5 et 10 hectares (50 000 ou 100 000 m. car.). Cette sous-affectation est assujettie à un contrôle du nombre d'unités animales pour l'élevage d'animaux domestiques ou de ferme;
3. l'affectation rurale est destinée à l'exploitation d'activités reliées à la présence de ressources agricoles (r3) soit par exemple les érablières, les vergers, les vignobles, les ruchers et autres activités agricoles du même type.

Afin de maximiser la polyvalence de cette affectation, il est permis de prévoir une mixité entre les deux (2) sous-affectations rurales (r1 et r2) impliquant une fonction résidentielle et la troisième sous-affectation (r3) qui implique la mise en valeur des ressources. Dans tous les cas, à chacune des sous-affectations il est possible de jumeler à la fonction résidentielle présente des activités de bureau pour professionnel de la classe 651, 652, 656, 657 et 659. Dans ce cas précis, le professionnel impliqué doit résider sur place et ses activités ne peuvent regrouper plus de trois (3) personnes incluant le professionnel lui-même.

(Règlement numéro 983)

4.3 LES PRINCIPES GENERAUX D'AMENAGEMENT

Le plan d'urbanisme représente un travail de concertation entre les divers intervenants sur cette richesse qu'est le sol. Il est donc essentiel qu'on le respecte et si une modification était nécessaire avant cinq ans, qu'elle soit étudiée en profondeur par le Comité consultatif d'urbanisme. Les principes généraux d'aménagement sont les suivants :

1) Respect et amélioration de la qualité de vie des résidents

La mise en application de ce principe sera rendue possible par l'identification des affectations du territoire, tant en milieu agricole qu'en milieu urbain. De plus, pour ce dernier, le respect et l'amélioration de la qualité de vie dépendent du juste partage des espaces réservés aux diverses fonctions urbaines (habitations, commerces, parcs, etc.) tout en évitant les frictions entre elles.

2) Protection et mise en valeur des ressources du milieu naturel

La municipalité possède des éléments naturels intéressants offrant des potentiels à plusieurs niveaux tels les sols agricoles, les forêts et les cours d'eau. L'environnement de ces différents milieux doit être protégé de toute implantation incompatible avec la nature même de ceux-ci.

3) Respect des orientations régionales exprimées par la M.R.C.

Le processus de planification du territoire de la Ville de Bécancour prend sa base dans le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour, élaboré en collaboration par l'ensemble des municipalités membres. Le respect des orientations régionales est donc primordial et entre dans la logique du travail déjà amorcé.

4.4 LES INTERVENTIONS PARTICULIERES

Le plan d'urbanisme établit un programme d'interventions définissant les projets à réaliser afin d'atteindre les objectifs exprimés par les grandes orientations d'aménagement. Quatre interventions générales sont importantes, soit :

- L'amélioration de l'éclairage public dans les noyaux urbains ;

- L'amélioration, avec la collaboration du ministère des Transports, de la voirie tertiaire;
- L'assainissement des eaux usées.
- Le soutien du développement durable sous tous ses aspects et de la protection de l'environnement.

Les interventions par secteur sont les suivantes :

4.4.1 Secteur Saint-Grégoire

Interventions prioritaires :

- Réaménager la place de l'église et le parc central situés entre l'église et l'école.
- Restructurer le réseau routier en assurant une meilleure desserte au centre du village, à proximité du parc des loisirs et en aménageant des aires de stationnement.
- Entreprendre le programme de revitalisation du pôle central.
- Appliquer des programmes de restauration résidentielle et de rénovation de façade au cœur du village et prioritairement sur les boulevards des Acadiens et Port-Royal.
- Finaliser le réseau pédestre sur les grandes artères (boulevards Port-Royal et des Acadiens).

Autres interventions :

- Encourager la mise en place d'un marché agricole public.
- Donner une vocation résidentielle aux terrains situés à l'arrière de l'église et de l'école tout en préservant l'espace nécessaire pour un parc municipal important.
- Protéger le patrimoine immobilier surtout au cœur du village.
- Favoriser la mise en place de nouveaux parcs de voisinage.
- Préserver la voie du CN à des fins de rue.

4.4.2 Secteur Précieux-Sang

Interventions prioritaires :

- Aménager le boulevard du Danube afin de mettre en valeur son caractère de voie panoramique et améliorer la desserte entre Précieux-Sang et l'autoroute 30.

Autres interventions

- Compléter l'aménagement du parc de l'école.

- Améliorer l'accès de la route menant au pont couvert.

4.4.3 Secteur Sainte-Angèle

Interventions prioritaires :

- Aménager des espaces de stationnement sur le boulevard Bécancour, surtout à l'entrée ouest du secteur.
- Aménager le quai de Sainte-Angèle à des fins touristiques.

Autres interventions :

- Réorganiser la zone commerciale à proximité du quai de Sainte-Angèle.
- Structurer le réseau routier de façon à assurer un lien entre les différents îlots résidentiels, surtout dans le secteur arrière du village.
- Mettre en valeur le Mont Bénilde et assurer sa liaison avec le quai de Ste-Angèle via l'emprise du Canadien National.
- Structurer la place de l'école actuellement.

4.4.4 Sainte-Gertrude

Interventions prioritaires :

- Créer un nouvel axe de desserte à l'ouest de la zone industrielle entre la caserne des pompiers et la rue des Pins.
- Structurer le noyau industriel et commercial de façon à réduire au minimum la pollution sous toutes ses formes.

Autres interventions :

- Consolider le développement résidentiel de la rue des Chênes en limitant notamment l'expansion de la zone de maisons mobiles.

4.4.5 Secteur Bécancour

Interventions prioritaires :

- Réaménager les espaces vacants près de l'hôtel de ville et du garage municipal à des fins publiques et communautaires.
- De concertation avec les paliers gouvernementaux et les personnes impliquées, sécuriser les berges et les superficies périphériques de la rivière Bécancour afin de minimiser les risques d'inondation et d'érosion et leurs conséquences inhérentes.

- Contrôler la construction dans les zones d'inondation le long de la rivière Bécancour.
- Aménager les berges de la rivière Bécancour afin d'assurer une continuité entre l'île Montesson, les espaces verts près de l'hôtel de ville et les centres communautaires.

Autres interventions :

- Préserver une zone transitoire d'usages entre le parc industriel et la limite d'expansion du périmètre d'urbanisation de Bécancour de façon à minimiser les impacts négatifs et la pollution sous toutes ses formes.
- Favoriser le développement récréo-touristique de la rivière Bécancour.
- Encourager la création d'un espace vert à l'île Montesson.
- Favoriser la construction d'un complexe sportif multifonctionnel.
- Favoriser la création de deux pôles commerciaux : un à la sortie est du pont de Bécancour, l'autre du côté de l'autoroute 30 dans le prolongement de la rue Désilets.
- Rehausser la qualité visuelle du site du garage municipal.
- Réaménagement et amélioration de l'avenue Nicolas-Perrot entre l'autoroute 30 et le boulevard Bécancour.

4.4.6 Secteur Gentilly

Interventions prioritaires :

- Entreprendre le réaménagement du pôle central y compris la Place de l'église et les terrains adjacents en y effectuant un traitement architectural, en facilitant la circulation, le stationnement et la livraison, et en créant une ambiance commerciale animée.
- Accentuer les développements commerciaux aux entrées est et ouest du secteur Gentilly, en créant notamment une nouvelle desserte routière (continuité de la rue Centaure et de la rue de l'Albatros).
- Aménager un parc en bordure du fleuve Saint-Laurent dans le prolongement de l'avenue des Hirondelles.

Autres interventions :

- Maintenir la diversité de la typologie résidentielle.
- Augmenter la qualité architecturale et esthétique des nouvelles constructions.
- Favoriser la mise en place de nouveaux parcs de voisinage.

- Aménager et protéger les éléments patrimoniaux et architecturaux sur l'avenue des Hirondelles et plus particulièrement le cimetière ainsi que le Moulin Michel.
- Acquérir des terrains dans la zone industrielle prévue.

5.0 RÉFÉRENCES

- COPERS, Répertoire des entreprises du territoire du COPERS, 1987-1988, Conseil de promotion économique de la rive-sud inc.
- DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS, Dossier urbain – Ville de Bécancour, rapport final, novembre 1986.
- ECONOSULT, Diagnostic sur le développement économique de Bécancour, septembre 1988.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1
- HAMEL, BEAULIEU ET ASSOCIÉS, Exploitation des sablières et voirie tertiaire – Ville de Bécancour, mars 1989
- MAPAQ, Statistiques agricoles, Bureau de renseignements agricoles, Bécancour (Gentilly), Qc, compilation spéciale, juin 1989.
- MARANDA, R., Levée géotechnique de la région de Bécancour, rapport d'étude et carte d'aptitude, Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale des mines, 1977.
- MRC DE BÉCANCOUR, Portrait de la municipalité régionale de comité de Bécancour, septembre 1983.
- MRC DE BÉCANCOUR, Schéma d'aménagement – Règlement n° 52 – 11 février 1988, schéma d'aménagement et annexes, février 1988.
- MUNICONSULT, Stratégie de développement industriel – Ville de Bécancour, rapport final, mai 1989.
- SPIPQ, Parc industriel et portuaire de Bécancour, document d'information, Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
- STATISTIQUES CANADA, Recensement du Canada, 1971, 1976, 1981 et 1986.
- VILLE DE BÉCANCOUR, diverses cartes et différents documents d'information.
- VILLE DE BÉCANCOUR, sommaire du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 1990.
- VILLE DE BÉCANCOUR, statistiques de population, 1965 – 1987.
- VILLE DE BÉCANCOUR, statistiques des permis de construction, 1985-1990.

ANNEXE I

**PROGRAMME TRIENNAL
DES TRAVAUX PERTINENTS AU PLAN D'URBANISME**